



Commune
de
MAZAMET

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le 08/07/2025

ID : 081-218101632-20250701-2025_DEL50-DE



Séance du 1^{er} JUILLET 2025

2025 / 03 / 18

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux	
EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 23
REPRESENTEES	: 10
ABSENT	: 00
VOTANTS	: 33

Date de Convocation : *Mardi 24 Juin 2025*

Date d'Affichage : *Mardi 24 Juin 2025*

Secrétaire de Séance : *Evelyne MARTY-MARINONE*

Etaient présents :

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, AMALRIC André, MAUREL Agnès, PÉNÉLA Wilfried, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, BARENS Janine, ROQUES Christine, GORIN Serge, MONNIER Laurent, MARTIN Michel, PUECH Benoît, CÈNES Alexandre, CAUQUIL Fabrice, ORIVÈS Elizabeth, BRIANT Jean-Michel, MARTY-MARINONE Evelyne, ESTRABAUD Guy, CARAGUEL Fabienne, CÈNES Frédéric.

Etaient absents représentés :

BERBESSOU Michel par AMALRIC André
KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José par FABRE Olivier
CHABBERT Cécile par PÉNÉLA Wilfried
ARMERO Séverine par MARTY-MARINONE Evelyne
ESTRABAUD Josiane par ROUQUETTE Françoise
LAFONT Stéphanie par ALBERT Corine
ASSÉMAT AUGUSTO Clothilde par MAUREL Agnès
CASTAGNÉ Chantal par BANCAL Philippe
IOUALALEN Valentin par BARENS Janine
BORIES Pascale par ASSÉMAT Christophe

OBJET : Réfection des abat-sons du Temple Neuf / Approbation du projet et du plan de financement

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code l'Urbanisme,

VU le Code du Patrimoine ;

CONSIDERANT que le Beffroi du Temple Neuf nécessite des travaux visant à corriger des désordres au niveau de sa couverture et des abat-sons ; et qu'en complément il doit être nettoyé et désinfecté ;

CONSIDERANT que la Commune a mandaté une maîtrise d'œuvre sur ces sujets et que les travaux peuvent être engagés ;

CONSIDERANT que les travaux vont porter sur quatre postes principaux :

- Le remplacement des abat-sons, filets et systèmes de fixation. De nouveaux filets anti pigeons en polyéthylène noir seront disposés sur un nouveau cadre. L'ensemble des fixations dans les maçonneries sera repris ;
- Les épaufures et fissures des encadrements en pierre seront repris avec des techniques adaptées au monument et validées par l'UDAP du Tarn. Une patine sera apposée pour favoriser la bonne intégration de ces interventions ;
- Les cheneaux de la nef seront nettoyés et révisés, ainsi que la toiture zinc où les éléments manquants ou endommagés seront repris. La bonne fixation de la cloche sera contrôlée et les boiseries feront l'objet d'un traitement insecticide et fongicide préventif. Une trappe de visite facilitant les accès ultérieurs sera aménagée ;
- Le nettoyage et la décontamination complet du clocher après travaux.

CONSIDERANT qu'un permis de construire autorisant ces travaux a été délivré le 7 juillet 2023 ;

CONSIDERANT que le montant total des travaux est évalué à 98 407,02 €, soit 118 088,42 €TTC et que le plan de financement prévisionnel est établi comme suit :

ORGANISME	PROPORTION	MONTANT EN €
DRAC OCCITANIE	25 %	24 601,00 €
REGION OCCITANIE	20 %	19 681,00 €
DEPARTEMENT DU TARN	20 %	19 681,00 €
COMMUNE DE MAZAMET	35 %	34 444,02 €
TOTAL	100 %	98 407,02 €

CONSIDERANT que cette affaire a été présentée au cours de la Commission Municipale « Aménagement de l'espace, cadre de vie, travaux, habitat, urbanisme, foncier, ruralité, environnement » du Mercredi 25 Juin 2025 ;

DECIDE, après en avoir délibéré,

- D'approuver le projet de réfection des abat-sons du Temple Neuf tels que décrits ci-avant ;
- D'approuver le plan prévisionnel de financement ;

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les participations des partenaires financiers dans le cadre de l'exécution de ce programme de travaux ;
- De lancer la consultation des entreprises en vue de l'engagement de l'opération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Evelyne MARTY-MARINONE



Le Maire,

Olivier FABRE



A large, stylized black ink signature of the name "Olivier FABRE". The signature is fluid and expressive, with several loops and variations in line thickness.

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture
Et certifié exécutoire le*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le 08/07/2025

S²LO

ID : 081-218101632-20250701-2025_DEL50-DE